

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
LA VIGNE AUX CHAMPS
2 RUE DES SABLES – 41140 THÉSÉE

COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt deux mai, à dix-huit heures quinze,
Le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de MONTHOU-SUR-CHER, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

Présents : MARINIER Jean-François – ROSET Jean-Jacques – CHARLUTEAU Daniel - ALLION Gilles – BOUCHER Jean-Claude – ARMAND Hubert – GILLET Jean-Luc - LACROIX Eric - LEFRENE Patrick, Titulaires – CHARTIN Joël, suppléant.

Excusés ayant donné un pouvoir : M. TROTIGNON Michel donne pouvoir à M. CHARTIN Joël, M. BRAULT Jean-Luc donne pouvoir à M. ROSET Jean-Jacques,

Absents : M. YOUST Johnny, M. LAVEYSSIERE Hervé, Mme POULLAIN Anne-Laure

La séance est ouverte à 18H15.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Hubert ARMAND est nommé secrétaire de séance.

VALIDATION DU CONSEIL DU 2 AVRIL 2025

Délibération vote du compte financier unique
Délibération vote de l'affectation des résultats
Délibération vote du budget primitif
Délibération fin adhésion au CNAS pour les retraités

Le conseil du 2 avril est validé à l'unanimité par les membres du conseil syndical.

DÉLIBÉRATION – DÉCISIONS MODIFICATIVES COMPTES À COMPTES POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Suite au transfert de compétences à la CCV2C qui entrera en vigueur au 01/06/2025, les emprunts, les investissements et les amortissements ne devront plus être constatés dans notre comptabilité mais dans la comptabilité de la CCV2C. Cette dernière reversera au SIAEP des recettes sous forme de dotations afin d'assurer notre fonctionnement.

Pour cela, le syndicat doit passer plusieurs décisions modificatives selon le tableau suivant établi par la CCV2C en accord avec le SGC de Romorantin :

DM N°1 - Conseil du 22/05/25

Section	Sens	Type de dépenses	BP	BS	VC/DM	Cession	Report voté	Budget total
Invest.	Dép.	Etudes/Travaux = 458	-	-	1 555 066	-	-	1 555 066
Invest.	Dép.	Etudes/Travaux = 23	1 997 789	-	-1 555 066	-	-	442 723
Invest.	Dép.	Reversement de la subvention = 458	-	-	682 329	-	-	682 329
Invest.	Dép.	Capital de la dette	117 000	-	-60 000	-	-	57 000
Invest.	Dép.	Amortissement	25 000	-	-25 000	-	-	-
Invest.	Rec.	Virement de section	-	-	244 278	-	-	244 278
Invest.	Rec.	Amortissement	326 048	-	-326 048	-	-	-
Invest.	Rec.	Emprunt	881 469	-	-881 469	-	-	-
Invest.	Rec.	Reversement par la CCV2C = 458	-	-	1 555 066	-	-	1 555 066
Invest.	Rec.	Subventions (13 avant juin et 458 après juin)	682 329	-	-	-	-	682 329
Invest.	Rec.	Résultat N-I	249 944	-	5 502	-	-	255 446
Fonct.	Dép.	Dépenses de fonctionnement courantes	624 957	-	-	-	-	624 957
Fonct.	Dép.	Dépenses de personnels	357 010	-	-	-	-	357 010
Fonct.	Dép.	intérêts de la dette	17 500	-	-	-	-	17 500
Fonct.	Dép.	Amortissement	326 048	-	-326 048	-	-	-
Fonct.	Dép.	Virement de section	-	-	244 278	-	-	244 278
Fonct.	Dép.	Reversement redevance agence de l'eau	120 000	-	-	-	-	120 000
Fonct.	Dép.	Reversement des redevances à la CCVCC	10	-	859 062	-	-	859 072
Fonct.	Rec.	Résultat N-I	89 572	-	-5 502	-	-	84 070
Fonct.	Rec.	Redevances (dont agence de l'eau)	1 216 953	-	-	-	-	1 216 953
Fonct.	Rec.	Dotations CCV2C	-	-	807 793	-	-	807 793
Fonct.	Rec.	Autres recettes	114 000	-	-	-	-	114 000
Fonct.	Rec.	Amortissement	25 000	-	-25 000	-	-	-
Dép. / Invest.			2 139 789	-	597 328,88	-	-	2 737 118
Rec. / Invest.			2 139 789	-	597 328,88	-	-	2 737 118
Dép. / Fonct.			1 445 525	-	777 292	-	-	2 222 817
Rec. / Fonct.			1 445 525	-	777 292	-	-	2 222 817

Après en avoir délibéré, sur 11 votants, 9 sont pour et 2 se sont abstenus.

DÉLIBÉRATION – AVENANT À LA RÉGIE DE RECETTES

Le SIAEP de la Vigne aux Champs demande une modification des produits encaissés.

Article 4 : Actuellement la régie encaisse les produits suivants :

- Abonnements (parts fixes) et consommations d'eau potable (parts variables) – Comptes 7011,70111,70112
- Taxes et redevances des organismes publics – Compte 701241
- Branchements neufs, remise en état branchements existants, déplacement de compteurs, petits équipements divers : hydrauliques et radio – Compte 7068

L'Article 4 sera modifié comme suit : la régie encaisse les produits suivants :

- Abonnements (parts fixes) et consommations d'eau potable (parts variables) – Comptes 7011
- Redevance pollution – Compte 701241
- Redevance consommation eau potable - Compte 701261 – produits recouverts pour compte de tiers
- Redevance performance des réseaux eau potable – Compte 7011 – produits recouverts pour compte de tiers
- Branchements neufs, remise en état branchements existants, déplacement de compteurs, petits équipements divers : hydrauliques et radio – Compte 704

Cet avenant vient également modifier le point sur les délais de paiement de la régie prolongée : - Échéance de 30 jours à compter de l'édition de la facture (délai indiqué sur la facture). - Courrier de première relance établi par le SIAEP à l'issue de cette échéance. - Les factures impayées seront transmises au SGC maximum dans un délai de 90 jours à compter de la date d'édition de la facture.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la délibération.

DÉLIBÉRATION - TARIFS DES ARTICLES POUVANT ÊTRE UTILISÉS POUR LES BRANCHEMENTS

À la demande du SGC, le syndicat doit prendre une délibération concernant les tarifs des articles pouvant être utilisés pour les branchements. La liste des articles issue du logiciel de facturation présentée au conseil sera jointe à la délibération.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la délibération.

DÉLIBÉRATION – AVENANT À LA CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉGRÈVEMENT

Suite à l'adhésion de la commune de Vallières à notre syndicat, M. LACROIX Eric, maire de Vallières, intègre la composition de la commission de dégrèvement.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la délibération.

DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE À LA DÉLIBÉRATION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT

Suite à la cession de 2 véhicules en 2024, il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire à la délibération d'affectation du résultat pour indiquer la somme portée au compte 1064 en recettes et déduire cette somme du 002 – résultat d'exploitation reporté.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la délibération.

AJOUT D'UNE DÉLIBÉRATION EN DÉBUT DE SÉANCE :

DÉLIBÉRATION – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ÉLECTRICITÉ AVEC LA CCV2C POUR ENGIE POUR LA COMMUNE DE VALLIÈRES-LES-GRANDES

Le syndicat doit prendre une délibération afin d'adhérer au groupement de commande d'électricité avec la CCV2C pour Engie pour le château d'eau de Vallières.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Le syndicat recherche des terrains pouvant être mis à disposition par les communes pour le stockage de matériaux nobles tels que le calcaire ou le falun ainsi que le dépôt de matériaux non nobles issus des chantiers tels que argile, terre, cailloux, sable (sont exclus l'amiante ainsi que les enrobés).

Un courrier sera adressé aux communes concernées.

La séance est levée à 19h15.